

MANIFESTATIONS SPORTIVES

L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Les manifestations sportives
peuvent être soumises à évaluation
des incidences Natura 2000.

Qu'est-ce que c'est ?
Pourquoi et comment la réaliser ?
Voici quelques explications.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

C'est une analyse qui vise à vérifier la compatibilité de la manifestation sportive avec les enjeux de préservation des sites Natura 2000 impactés.

Dans le cadre de cette analyse, une adaptation de la manifestation peut se révéler nécessaire : des mesures sont alors mises en place pour éviter ou réduire les incidences potentielles.

DANS QUELS CAS ?

L'article R414-19 du Code de l'environnement liste les situations, dont les manifestations sportives, pour lesquelles une évaluation des incidences Natura 2000 est nécessaire.

PAR QUI ?

L'organisateur de la manifestation est chargé de fournir cette évaluation.

Un formulaire d'évaluation est disponible sur le site de la Préfecture, à la rubrique :

["Évaluation des incidences Natura 2000"](#)

QUAND ?

L'évaluation est jointe au dossier de demande d'autorisation ou de déclaration transmis au service instructeur avant la manifestation.

LE RÉSEAU NATURA 2000

C'est un réseau européen de sites naturels, qui vise à concilier la préservation de la biodiversité et les activités humaines.

QUELLE BIODIVERSITÉ ?

- Des espèces végétales et animales
- Des habitats naturels

Parce qu'ils sont rares, endémiques, fragiles ou à caractère remarquable, à l'échelle européenne.

Ils sont dits "d'intérêt communautaire".

QUELLES SONT LES ÉTAPES DE L'ÉVALUATION ?

Localisation et description de la manifestation

Identification :

- des sites Natura 2000 concernés
- des habitats et des espèces à prendre en compte

Analyse des incidences : identification des risques de dégradation et/ou de perturbation

La manifestation présente-t-elle des incidences potentielles ?

OUI

Mesures d'évitement / de réduction des incidences

L'ensemble des mesures mises en place permet-il de résorber les incidences significatives ?

OUI

Conclusion : absence d'incidences significatives

NON



QUI CONTACTER ?

Pour les sites animés, les animateurs des sites Natura 2000 peuvent apporter des informations sur les enjeux de préservation des sites.

Coordonnées des structures animatrices :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque contact : contact@communaute-paysbasque.fr
- Commission syndicale du Pays de Cize contact : cize@wanadoo.fr
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorry contact : administration@csvbaigorry.fr
- SIVU N2000 du Mondarrain et de l'Artzamendi contact : sivu.mondarrain.artzamendi@gmail.com
- Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron et Mauléon contact : sigom@cdg-64.fr
- Ville de Biarritz : environnement@biarritz.fr

Autres ressources :

- Site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeSites>



 Sites Oiseaux

 Sites Habitats, Faune, Flore

LES SITES DU DÉPARTEMENT

Les Pyrénées-Atlantiques comprennent 52 sites Natura 2000.

- 15 sont axés sur la protection des oiseaux
- 37 sont axés sur la protection des habitats et/ou d'autres espèces de faune et de flore